

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
ARRONDISSEMENT DE SARTÈNE  
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2018

Publication : 18/04/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
PORTO-VECCHIO

**N° 18/027/INF-AEP**

**SÉANCE DU 12 AVRIL 2018**

**OBJET** : INFRASTRUCTURES – AEP

Eau potable - Intégration du local de la station de reprise de Marina di Fiori au patrimoine communal.

L'an deux mille dix-huit, le douze du mois d'avril à 15 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 05 avril 2018 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges MELA, Maire.

**Etaient présents** : Georges MELA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Gaby BIANCARELLI ; Michel DALLA SANTA ; Véronique MAGLIOLO ; Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Florence VALLI ; Xavière MERCURI ; Armand PAPI ; Antoine ACQUATELLA ; Sylvie ROSSI ; Sylvie CASANOVA ; Patrice BORNEA ; Pierre-Paul NICOLAÏ ; Gérard CESARI ; Didier REY ; Jeanne STROMBONI ; Jean-Christophe ANGELINI.

**Absents** : Jean-Michel SAULI ; Jean-François GIRASCHI ; Jacqueline BARTOLI ; Jean-Marie SANTONI ; Noëlle SANTONI ; Joëlle DA FONTE ; Vanessa GIORGI ; Jean-Baptiste SANTINI ; Léa MARIANI ; Jean-Marc ANDREANI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Fabien LANDRON ; Marielle DELHOM.

**Avaient donné procuration** : Jean-Michel SAULI à Armand PAPI ; Joëlle DA FONTE à Pierre-Paul NICOLAÏ ; Jean-Baptiste SANTINI à Marie-Antoinette CUCCHI ; Jean-Marc ANDREANI à Antoine ACQUATELLA ; Nathalie APOSTOLATOS à Gérard CESARI ; Fabien LANDRON à Didier REY ; Marielle DELHOM à Jeanne STROMBONI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Patrice BORNEA ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire, sur proposition de l'Adjoint délégué aux infrastructures d'eau et d'assainissement, soumet au conseil municipal le rapport suivant.

Les hauts de Marina di Fiori et les lotissements de Carpalonu sont alimentés en eau potable depuis le réservoir de Marina di Fiori, via une station de reprise permettant l'adduction d'eau. La station de reprise est exploitée et entretenue par le Délégué du service eau potable, pour le compte de la Commune, mais le bâtiment est propriété de l'Association Syndicale de Marina di Fiori, représentant les copropriétaires de Marina di Fiori.

Les copropriétaires souhaitent désormais céder le local à la Commune, sans aucune contrepartie financière. Cette cession permettra notamment à la Commune de réaliser les travaux d'étanchéité nécessaires sur l'ouvrage.

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Services Publics Industriels et Commerciaux du 10 avril 2018,

Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** d'accepter la cession du local de la station de reprise de Marina di Fiori, sans aucune contrepartie financière, au patrimoine communal.

**ARTICLE 2 :** que le local sera entretenu par la Commune et son fermier conformément aux dispositions du contrat de Délégation de Service Public en vigueur pour le service d'eau potable.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	20
Nombre de procurations	7
Nombre de suffrages exprimés	27
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
LE MAIRE,

